

# GROUPEMENT DE COMMANDES SAINT-LOUIS AGGLOMERATION / ASSOCIATION ESPACE ENFANCE LES 3 CYGNES

# - AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

# 1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération M. Alain GIRNY, Président Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199 68305 SAINT-LOUIS Cedex

Pays : France

Tel: 03.89.70.90.70 Fax 03.89.70.90.85

E-mail: <u>direction@agglo-saint-louis.fr</u>
Adresse internet: <u>www.agglo-saint-louis.fr</u>

Adresse du profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui Les membres du groupement de commandes sont : SAINT-LOUIS Agglomération / Association Espace Enfance les 3 Cygnes

# 2. Objet de la consultation :

#### Intitulé:

Fourniture et livraison de collations, repas, goûters et bouteilles d'eau en liaison froide pour les multi-accueils

### Caractéristiques principales :

SAINT-LOUIS Agglomération est coordonnateur d'un groupement de commandes constitué sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, alors en vigueur, et formulé par la conclusion d'un acte constitutif avec l'Association Espace Enfance les Trois Cygnes.

Le groupement de commandes a pour objet la passation et la signature de l'accord-cadre pour la fourniture et livraison de collations, repas, goûters et bouteilles d'eau en liaison froide pour les besoins propres de deux membres.

Pour la réalisation de l'objet du groupement, SAINT-LOUIS Agglomération assure, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, la préparation, la passation et la signature de l'accord-cadre. Chaque membre du groupement est chargé, quant à lui, d'exécuter l'accord-cadre pour ce qui le concerne.



<u>Procédure de passation</u>: Appel d'offres ouvert (application des articles 25-I.1°, 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

<u>Type d'accord-cadre</u>: Accord-cadre de fournitures

Publication au JOUE: OUI

Lieu principal d'exécution : SAINT-LOUIS Agglomération

Code NUTS: FRF12

L'avis implique un marché public.

### **Classification CPV:**

Code CPV principal: 15 89 42 00 - 3 - Repas préparés

Code CPV complémentaire : 55 52 12 00 - 0 - Services de livraison de repas

# Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP):

Accord-cadre couvert par l'AMP : OUI

## <u>Informations sur les lots:</u>

Accord-cadre divisé en lots : NON

### Variantes:

Les variantes sont-elles autorisées : NON

Options: OUI

# Description de ces options :

Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

## Durée de l'accord-cadre:

Les prestations relatives à la fourniture et la livraison de collations, goûters, repas et bouteilles d'eau minérale en liaison froide au sein des 4 multi-accueils devront être réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. L'accord-cadre est ensuite renouvelable 1 fois pour une période de 1 an, par tacite reconduction. Il ne pourra pas être toutefois poursuivi au-delà du 31 décembre 2020.

### 3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

### **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT:**

### Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

# Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

Modalités de financement : autofinancement par chaque membre du groupement pour la part qui le concerne.

Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.



Délai global de paiement : 30 jours.

Les prix sont fermes durant la première période de l'accord-cadre soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, puis révisables annuellement.

Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues à l'accord-cadre.

# <u>Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du</u> marché :

L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION:**

# <u>Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :</u>

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

# Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles;
- Déclaration appropriée de banques ou la preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

# Capacité technique:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre ;
- Copie de l'agrément délivré par les Services Vétérinaires de la cuisine où seront fabriqués les collations, repas et goûters ;
- Certificats de capacité délivrés soit par un organisme de qualification et de classification agréé par l'administration, soit par un maître d'ouvrage : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.





### 4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

### **CRITERES D'ATTRIBUTION:**

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	60 %
2	Valeur technique des offres	30 %
3	Performance de l'offre en matière environnementale	10 %

# RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF:

<u>Date limite de réception des offres</u> : Lundi 12 novembre 2018 à 11h00

<u>Langue(s)</u> pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

<u>Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre</u> : 3 mois à compter de la date limite de remise des offres.

<u>Lieu d'ouverture des offres</u> : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

## 5. Renseignements complémentaires :

# Type de procédure

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-1.1°, 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est ainsi exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par les membres du groupement de commandes.

Les bons de commande sont susceptibles de varier pour la durée initiale de l'accord-cadre définie à l'article 3.4 du règlement de la consultation dans les limites suivantes :

Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Sans minimum	300 000 € HT

Ces montant seront identiques pour les périodes de reconduction prévues à l'article 3.4 du règlement de la consultation

### Précisions concernant les critères d'attribution des offres :

La notation des différents critères de jugement des offres des candidats est explicitée à l'article 6 du règlement de la consultation.





### Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et <u>disponible uniquement</u> sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <a href="http://www.marches-publics.info">http://www.marches-publics.info</a>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<a href="http://www.marches-publics.info">http://www.marches-publics.info</a>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

### Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public <u>impose</u> la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <u>http://www.marches-publics.info</u>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

#### Renseignements complémentaires :

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 8 du règlement de la consultation.

Le coordonnateur du groupement de commandes pourra pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Une visite préalable des locaux des différents sites de livraison est envisageable. Les candidats qui le souhaitent peuvent prendre un rendez-vous auprès de la Direction de chaque site définis dans l'article 4.2 du CCP.

### Procédures de recours :

### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg 31, avenue de la Paix B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex

Tél: 03.88.21.23.23 - Fax: 03.88.36.44.66 E-mail: <u>greffe.ta.strasbourg@juradm.fr</u> http://strasbourg.tribunal-administratif.fr





# Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg 31, avenue de la Paix

B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex Tél: 03.88.21.23.23 - Fax: 03.88.36.44.66 E-mail: greffe.ta.strasbourg@juradm.fr http://strasbourg.tribunal-administratif.fr

# Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges Préfecture de Meurthe-et-Moselle 1, rue du Préfet Claude Erignac 54038 Nancy Cedex

Tél: 03.83.34.25.65 - Fax: 03.83.34.22.24

E-mail: therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr

http://meurthe-et-moselle.gouv.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : Vendredi 05 octobre 2018

